

Débat d'orientation budgétaire 2018

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les départements, communes de + 3500 habitants, établissements publics administratifs (ex : SDIS, CCAS, CDG), les communes de + 3500 habitants et EPCI comportant au moins une commune de + 3500 habitants, ce qui le cas du Syndicat d'Electrification Vauclusien. L'organe délibérant doit au cours des deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et gestion de la dette ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires.

Il est rappelé que toute délibération relative à l'adoption du budget, non précédée par les collectivités précisées, d'un débat d'orientation budgétaire est entachée d'illégalité.

.....

Les orientations budgétaires 2018 du Syndicat d'Electrification Vauclusien sont les suivants :

• **En section de fonctionnement :**

- Une maîtrise du chapitre charges de personnel, les effectifs du Syndicat resteront stables en 2018. Les évolutions de ce chapitre seront essentiellement induites par la prise en compte sur une année pleine de l'agent recruté au 01/04/2017 et des éventuelles évolutions statutaires des carrières des agents en poste.
- Les intérêts de la dette s'établiront à 200 698.98€.
- Les ressources de fonctionnement seront stables, la TCCFE principale ressource du Syndicat n'étant pas appelée à augmenter.

• **En section d'investissements :**

- Les marchés de travaux des collègues Carpentras-centre, Carpentras-ouest, Orange et Toulourenc-Ventoux et Pertuis-Cadenet seront renouvelés.
- Le volume des travaux à engager en 2018 devra être conforme aux capacités d'investissements du syndicat et en particulier de ses ressources propres. Il conviendra d'assurer cependant dans la limite des marchés à bon de commande du Syndicat les nouveaux besoins des communes en matière d'éclairage public.
- Les nouvelles modalités de prise en compte des travaux de télécommunication engagées en 2017 avec l'ensemble des opérateurs devraient générer des recettes pour le Syndicat.
- Les travaux de déploiement des bornes de recharges de véhicule électrique sur 2018/2019 financé à 50% par l'ADEME seront couverts par les ressources propres du Syndicat et/ou par l'emprunt.
- Les prévisions de remboursement de la dette en capital (hors éventuellement emprunt relatif au déploiement des bornes IRVE) devraient s'établir à 814 431.71€.

- Les enveloppes du CAS-FACE devraient être maintenues à leur niveau en 2018 et ventilées par collège conformément aux engagements de travaux.

.....

Il vous est rappelé pour mémoire les prévisions budgétaires 2017 qui s'élevaient à 19 903 200 € hors résultat de clôture 2016 et reste à réaliser en investissements.

Réparties comme suit :

Section de fonctionnement : 7 211 300 €

Section d'investissement : 12 691 900 €

Section de fonctionnement :

• Dépenses de gestion courante, atténuation de charges, charges de personnel	1 109 400 €
• Charges financières :	282 800 €
• Opération d'ordre amortissement :	64 100 €
• Virement à la section d'investissement :	5 755 000 €

Financées comme suit :

• Taxe finale/consommation électrique :	6 973 800 €
• Dotations et participations (R1) :	229 500 €
• Produit financier	8 000 €

Section d'investissement :

• Dépenses d'équipements (travaux, études, acquisition)	10 401 900 €
• Capital de la dette :	905 000 €
• Opération d'ordre (créances tva)	1 250 000 €
• Immobilisations corporelles et incorporelles :	65 000 €
• Participation enfouissement télécom :	70 000 €

Financées comme suit :

• FCTVA réversion ENEDIS	1 880 000 €
• Subvention FACE	3 742 800 €
• Virement de la section de fonctionnement	5 755 000 €
• Opération d'ordre amortissement	64 100 €
• Opération d'ordre (créances tva)	1 250 000 €

• Structuration de la dette :

La situation pluriannuelle des emprunts du SEV est la résultante des 38 emprunts contractés par les ex syndicats intercommunaux d'électrification et la CCEPPG qui ont été repris par le syndicat pour un capital initial de 13 532 683.51€, avec extinctions totale de cette dette au 31/12/2034, étant précisé que de 2027 à 2034 un seul emprunt continuera à courir.

En 2017 les annuités totales s'élevaient à 1 072 549.80 dont 836 826.21€ en capital et 235 723.59€ en intérêts. Il convient de souligner que 4 emprunts ont été soldés courant 2017.

En 2018, le montant total des annuités s'élèvera à 1 015 130.69€ dont 814 431.71€ en capital et 200 698.98€ en intérêts. 4 emprunts seront soldés courant 2018. Il en résultera une baisse de l'annuité globale par rapport à 2017 de l'ordre de 57 419.11€.

• Etat des engagements pluriannuels

Par collèges les engagements pluriannuels du SEV en marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre s'établissent comme suit : (voir tableau suivant)

